

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 décembre 2019** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Monsieur Patrice de Repentigny, assistant-greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion
Madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019
- 1.5 Maison des Jeunes St-Rémi Inc. - Demande de subvention - Année 2020
- 1.6 Demande de partenariat – Partenaires pour l'emploi – Salon de l'emploi le 11 mars 2020 - Autorisation
- 1.7 Amendement à la résolution no 19-05-0134 - Nombre d'heures de glace accordées à l'AHMJQ
- 1.8 Demande de don et commandite - École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond - Semaine de la persévérance scolaire
- 1.9 Journée de formation – Chantier en réussite éducative et sociale - Autorisation

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie - Démission

- 2.2 Madame Diane Soucy, greffière au Service du greffe - Départ pour la retraite

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Demande de dérogations mineures - Lotissement et construction d'un bâtiment de 3 logements - Derrière le 101-103, rue Saint-Charles - Lot 3 846 152
- 3.2 Demande d'aide financière selon les programmes de revitalisation – 820-824, rue Notre-Dame – Règlement numéro V601-2014-00 (enseignes commerciales) et son amendement
- 3.3 Demande d'autorisation auprès du MELCC - Déplacement du Grand cours d'eau Saint-Rémi - Appui
- 3.4 Présentation du projet et avis de motion – Règlement numéro V691-2020-00 relatif à un programme d'aide financière concernant le remplacement d'arbres municipaux
- 3.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme – Maison des jeunes St-Rémi Inc. - Zone HAB.58
- 3.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Machinerie SB Inc. - Zone AG.05

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de novembre 2019 - Dépôt
- 4.2 Présentation du projet et avis de motion - Règlement no V686-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux
- 4.3 Présentation du projet et avis de motion - Règlement no V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020
- 4.4 Présentation du projet et avis de motion - Règlement no V688-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi
- 4.5 Présentation du projet et avis de motion - Règlement no V689-2020-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la Branche 25 du cours d'eau Rivière Turgeon
- 4.6 Prévisions budgétaires 2020 pour le service de Transport adapté aux personnes handicapées – Approbation
- 4.7 Autorisation de paiement - Renouvellement 2020 - Contrat d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 4.8 Autorisation de paiement – Appel d'offres no AO-36-2016 – Les Pavages Chenail Inc. – Réfection rue Poupart – Décompte progressif no 9 - Libération de la retenue finale
- 4.9 Autorisation de paiement – Appel d'offres no AO-07-2018 – Sintra Inc. – Réfection d'une partie du rang Sainte-Thérèse – Décompte progressif no 3 - Libération de la retenue finale

4.10 Autorisation de paiement – Appel d’offres no AO-01-2019 – 9276-2897
Québec Inc./Gali Immobilier - Décompte progressif no 6 et travaux supplémentaires

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale - Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1 Protocole d'entente - MAMH et Ville de Saint-Rémi - Aide financière (PRIMADA) - Aménagement du parc du citoyen - Autorisation de signature

6.2 Programme d'aide financière aux Festivals et événements touristiques 2020-2021 - Autorisation de présentation de la demande

6.3 Demande d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale - Autorisation

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

19-12-0312

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

19-12-0313

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, l'assistant-greffier est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0314

1.5 MAISON DES JEUNES ST-RÉMI INC. - DEMANDE DE SUBVENTION - ANNÉE 2020

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour l'année 2020;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la *Vision stratégique* de la Ville de Saint-Rémi stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens;
- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville subventionne la Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour les services d'un travailleur de rue sur son territoire et que la Ville de Saint-Rémi débourse une somme de 10 000 \$ pour ce projet;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil

municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 25 000 \$ à l'organisme Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2020.
(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0315

1.6 DEMANDE DE PARTENARIAT – PARTENAIRES POUR L'EMPLOI – SALON DE L'EMPLOI LE 11 MARS 2020 - AUTORISATION

ATTENDU que le regroupement Partenaires pour l'emploi a déposé une demande de dons et commandites en vue d'obtenir deux salles gratuites pour la tenue du salon de l'emploi le 11 mars 2020;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi d'autoriser un partenariat avec cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser un partenariat de la Ville de Saint-Rémi avec le regroupement Partenaires pour l'emploi en lui prêtant deux salles gratuites pour la tenue du salon de l'emploi prévue le 11 mars 2020, en contrepartie d'un espace gratuit à l'intérieur du salon, permettant de faire la promotion des divers postes se retrouvant au sein de la Ville.

d'autoriser la Ville de Saint-Rémi à faire la promotion de l'événement via ses outils de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0316

1.7 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 19-05-0134 - NOMBRE D'HEURES DE GLACE ACCORDÉES À L'AHMJQ

ATTENDU que le conseil municipal autorisait un don en heures de glace, à l'Association du hockey mineur les Jardins du Québec (l'AHMJQ), équivalant à 342 heures de glace au Centre sportif les Jardins du Québec pour la saison 2019-2020, et ce, pour 171 joueurs (résolution numéro 19-05-0134);

ATTENDU qu'à la suite du changement au conseil d'administration et de la politique d'aide au hockey féminin, l'AHMJQ se doit d'ajouter quinze (15) joueuses à la liste des joueurs qui avait été remise à la Ville de Saint-Rémi pour l'obtention d'une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi doit considérer cette demande comme un ajout à la demande de subvention pour la saison 2019-2020 et non comme une nouvelle demande de subvention;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action

communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs, de clarifier ladite résolution;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que la résolution numéro 19-05-0134 soit amendée afin que son dernier paragraphe se lise comme suit:

d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes susmentionnés pour leurs activités durant l'année 2019:

- Entraide familiale: 1 000 \$ (pour paniers de Noël et rentrée scolaire);
- **Association du hockey mineur les Jardins du Québec: don en heures de glace équivalant à 372 heures de glace (incluant les 30 heures additionnelles pour les 15 joueuses) au Centre sportif les Jardins du Québec pour la saison 2019-2020 (pour 186 joueurs), conditionnellement à ce que l'AHMJQ dépose à la Ville de Saint-Rémi la liste des joueurs de Saint-Rémi avec adresses complètes et dates de naissance; et indique et précise sur son site d'inscriptions et sur les reçus le montant de base des frais d'inscription pour un joueur ainsi que le montant subventionné par la Ville de Saint-Rémi pour ses citoyens;**
- Centre de femmes La Marg'Elle: 2 500 \$ (pour l'organisation d'activités spéciales durant l'année 2019).

(Postes budgétaires 02-110-00-970 et 02-701-30-519 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0317

1.8 DEMANDE DE DON ET COMMANDITE - ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND - SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Monsieur le conseiller Dany Brosseau mentionne qu'il n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné que le dossier concerne l'école où il enseigne, il ne participera pas aux discussions et prise de décision; et qu'il n'a pas participé également lors du caucus.

ATTENDU que l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond invitera le comédien, Sam-Éloi Girard, à venir parler de son parcours artistique et par le fait même de persévérance aux élèves du 3^e cycle (5^e et 6^e année) ainsi qu'aux élèves de GADL (10-11 ans) ;

ATTENDU que cette activité s'inscrit parfaitement dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accorde une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 800 \$ à l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond pour la tenue d'une conférence donnée par le comédien Sam Éloi Girard et pour l'achat d'articles en lien avec la semaine de la persévérance scolaire.

(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0318

**1.9 JOURNÉE DE FORMATION – CHANTIER EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE -
AUTORISATION**

ATTENDU l'intérêt des membres du conseil municipal de participer au Chantier en réussite éducative qui se tiendra à l'hiver 2020;

ATTENDU que l'objectif de ce chantier a pour but de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative pour tous;

ATTENDU que les membres du conseil sont des acteurs de changement dans leur milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'inscription sans frais de tous les membres du conseil municipal qui désirent participer au chantier de la réussite qui se tiendra à l'hiver 2020 sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

que les frais de kilométrage et de repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

(Postes budgétaires 110-00-310 et 110-00-454 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-12-0319

2.1 MONSIEUR CHRISTIAN DUMAS, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉMISSION

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de monsieur Christian Dumas, à titre de directeur du Services de sécurité incendie et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

19-12-0320

2.2 MADAME DIANE SOUCY, GREFFIÈRE AU SERVICE DU GREFFE - DÉPART POUR LA RETRAITE

Les membres du conseil municipal prennent acte du départ à la retraite de madame Diane Soucy, greffière, à compter du 1^{er} février 2019, et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

19-12-0321

3.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 3 LOGEMENTS - DERRIÈRE LE 101-103, RUE SAINT-CHARLES - LOT 3 846 152

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme pour une propriété située au 101-103, rue Saint-Charles à Saint-Rémi (lot 3 846 152);

ATTENDU que la nature et l'effet de la demande visent à permettre le lotissement et la construction d'un bâtiment de 3 logements de 2 étages derrière le 101-103, rue Saint-Charles et à permettre:

- une largeur de lot de 8,08 m, alors que la réglementation exige un minimum de 13 m de largeur de terrain (V 654-2017-00 - Annexe B, grille des spécifications de la zone HAB.21);
- l'aménagement d'un stationnement sur plus de 50 % de la cour avant, alors que la réglementation exige un empiètement du stationnement d'un maximum de 50% de la cour avant (V 654-2017-00 - article 4.6.2.5 d));
- la construction d'un bâtiment qui ne respecte pas l'alignement des constructions avoisinantes, alors que la réglementation exige l'alignement des bâtiments principaux (V 654-2017-00 - article 12.1.2);
- l'aménagement d'un stationnement devant le bâtiment en cour avant dans le secteur centre-ville, alors que la réglementation n'autorise pas l'aménagement d'un stationnement en cour avant devant le bâtiment principal (V 654-2017-00 - article 12.1.4);
- un lotissement avec comme résultante un lot dont les lignes latérales ne sont pas perpendiculaires aux lignes de rues, alors que la réglementation exige que tout lotissement présente une ligne latérale perpendiculaire à la ligne de rue (V 655-2017-00 - article 3.3.1, b));

ATTENDU qu'un projet et une demande similaires ont été acceptés sur le terrain voisin du lot faisant l'objet de la présente dérogation mineure;

ATTENDU le caractère distinct du lot visé dans la zone où il est situé, du fait de sa forme et de sa superficie;

ATTENDU que le propriétaire, à la demande du CCU, a apporté des modifications à son projet visant à éliminer deux éléments dérogatoires;

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, lequel s'est réuni le 23 octobre 2019 (résolution n° CCU 19-10-3153) ainsi que le 27 novembre 2019 (résolution n° CCU 19-11-3162) relativement à cette demande;

ATTENDU l'avis public à cet effet, dans l'Écho de Saint-Rémi, en date des 1^{er} et 22 novembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures, en référence à la propriété du 101-103, rue Saint-Charles à Saint-Rémi (lot 3 846 152), et permette:

- le lotissement d'un terrain ayant une largeur de lot de 8,08 m;
- l'aménagement d'un stationnement sur plus de 50 % de la cour avant;
- la construction d'un bâtiment qui ne respecte pas l'alignement des constructions avoisinantes;
- l'aménagement d'un stationnement devant le bâtiment en cour avant dans le secteur centre-ville;
- un lotissement avec comme résultante un lot dont les lignes latérales ne sont pas perpendiculaires aux lignes de rues;

le tout conditionnellement à la plantation de deux (2) arbres d'une hauteur minimum de deux mètres (2 m) et ayant un tronc d'un diamètre minimum de cent millimètres (100 mm), en marge arrière du lot situé à la parcelle 1 du plan rédigé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1561, en date du 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0322

3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SELON LES PROGRAMMES DE REVITALISATION – 820-824, RUE NOTRE-DAME – RÈGLEMENT NUMÉRO V601-2014-00 (ENSEIGNES COMMERCIALES) ET SON AMENDEMENT

Des explications du dossier sont données par Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire.

ATTENDU un projet d'installation d'une nouvelle enseigne présenté pour les commerces Esthétique Ma Pause Détente et Professionnels affiliés ayant leur place d'affaires aux 820-824, rue Notre-Dame à Saint-Rémi (lot 3 847 868);

ATTENDU la demande de subvention en vertu du règlement numéro V 601-2014-00 et son amendement sur un Programme de revitalisation des enseignes commerciales;

ATTENDU le non-respect de certains critères d'analyse prévus au règlement, à savoir:

- le manque d'harmonisation entre les enseignes d'un même bâtiment;
- le grand nombre d'éléments présents sur l'enseigne, notamment des marques de commerce et les numéros de téléphone;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal **refuse** la demande d'aide financière présentée pour les commerces Esthétique Ma Pause Détente et Professionnels affiliés ayant leur place d'affaires aux 820-824, rue Notre-Dame à Saint-Rémi (lot 3 847 868).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0323

3.3 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC - DÉPLACEMENT DU GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI - APPUI

ATTENDU que l'entreprise Les Fermes Roland Pigeon et fils Inc. a réalisé des travaux, sans autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi, et ce, entre les années 2014 et 2017;

ATTENDU que les travaux visaient à corriger un angle dans le cours d'eau et à augmenter les possibilités de superficie en culture sur la terre de l'entreprise;

ATTENDU qu'à la suite d'une demande au MELCC, effectuée par l'entreprise ci-haut nommée, le ministère a constaté que des travaux avaient été exécutés sans son autorisation;

ATTENDU que l'entreprise doit, afin de régulariser les travaux qu'elle a effectués de façon rétroactive, déposer au MELCC une demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU que la procédure exige, pour ce type de demande, un appui de la Ville;

ATTENDU que les travaux sont déjà réalisés et que de remettre le cours d'eau dans son état initial aurait un impact négatif sur le milieu naturel visé;

ATTENDU que des analyses complètes devront être remises au MELCC afin d'expliquer les travaux réalisés et leur impact sur leur milieu;

ATTENDU que des travaux d'entretien sont déjà prévus dans le cours d'eau modifié;

ATTENDU que le Grand cours d'eau Saint-Rémi est sous la gestion et la responsabilité de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU la recommandation de monsieur Éric Déziel, géomorphologue et coordonnateur régional de la gestion des cours d'eau et géomatique de la MRC des Jardins-de-Napierville d'appuyer la présente demande faite auprès du MELCC;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi appuie la demande de certificat d'autorisation faite au MELCC par l'entreprise Les Fermes Roland Pigeon et fils Inc. dans le but de régulariser les travaux effectués, sans autorisation du ministère, sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0324

3.4 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V691-2020-00 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'ARBRES MUNICIPAUX

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 691-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Boyer qu'un règlement relatif à un programme d'aide financière concernant le remplacement d'arbres municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

19-12-0325

3.5 DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – MAISON DES JEUNES ST-RÉMI INC. - ZONE HAB.58

ATTENDU une demande déposée par l'organisme Maison des jeunes St-Rémi Inc., propriétaire du 100, rue de la Gare à Saint-Rémi, visant à permettre l'ajout d'une construction accessoire de type piscine hors-terre pour un usage du groupe public;

ATTENDU que le règlement de zonage n° V 654-2017-00 n'autorise pas ce type d'infrastructure pour les usages publics;

ATTENDU qu'il n'est pas souhaité d'autoriser les piscines à titre d'usage accessoire pour les usages *Public*;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal **refuse** la demande de modification de zonage faite par l'organisme Maison des jeunes St-Rémi Inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0326

3.6 DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - MACHINERIE SB INC. - ZONE AG.05

ATTENDU une demande déposée par l'entreprise Machineries SB Inc., située au 1934, rang Notre-Dame à Saint-Rémi (lot 3 848 122), visant à permettre l'agrandissement du bâtiment où l'entreprise exerce ses activités, et ce, sans maximum de superficie à

l'intérieur du 10 000 mètres carrés de terrain autorisé par la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ);

ATTENDU qu'un droit acquis a été reconnu par la CPTAQ concernant le lot susmentionné étant donné le fait que des usages commerciaux opèrent sur le lot avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconnaître la pertinence de la localisation de certains usages para-agricoles en zone agricole;

ATTENDU qu'une modification aux dispositions sur le droit acquis du règlement de zonage permettrait d'autoriser l'agrandissement d'usage para-agricole en zone agricole à l'intérieur du 10 000 mètres carrés de terrain autorisé par la CPTAQ;

ATTENDU plusieurs normes régissent les activités non agricoles en zone agricole découlant principalement des dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville et mériteraient d'être revues afin d'être cohérentes entre elles et avec la vision locale et régionale;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'ajuster le règlement de zonage au règlement provincial concernant les usages complémentaires à une résidence en zone agricole, notamment concernant les chenils, les pensions, les lieux d'élevage et les salons de toilette d'animaux domestiques;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

de mandater le Service de la planification du territoire à rédiger un projet de règlement visant:

- à encadrer l'agrandissement des usages non agricoles et bénéficiant de droits acquis, en limitant l'agrandissement aux limites des superficies de terrain reconnu par la CPTAQ et conformément au SADR en vigueur;
- à revoir les usages accessoires à l'intérieur des résidences situées en zone agricole, notamment concernant les chenils, les pensions, les lieux d'élevage et les salons de toilette d'animaux domestiques;
- à rédiger une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) concernant les usages non agricoles en tenant compte du contexte local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

19-12-0327

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de novembre

2019 des comptes à payer au montant de 436 763,78 \$ et des chèques à ratifier au montant de 421 599.44 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

19-12-0328

4.2 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO V686-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 686-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Boyer qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux.

19-12-0329

4.3 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO V687-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 687-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Dany Brosseau qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020.

19-12-0330

4.4 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO V688-2020-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LE GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 688-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur le Grand cours d'eau Saint-Rémi.

19-12-0331

4.5 PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO V689-2020-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX SUR LA BRANCHE 25 DU COURS D'EAU RIVIÈRE TURGEON

PRÉSENTATION DU PROJET numéro V 689-2020-00 et AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur la Branche 25 du cours d'eau Rivière Turgeon.

19-12-0332

4.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – APPROBATION

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU que ces prévisions fixent à 23 418 \$ la contribution financière à être versée par la Ville de Saint-Rémi pour le transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020;

que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 23 418 \$ la contribution financière à être versée par la Ville de Saint-Rémi et d'en autoriser le paiement à l'ordre de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
(Poste budgétaire 02-370-00-951 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0333

4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT - RENOUVELLEMENT 2020 - CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

ATTENDU que le courtier Groupe Ultima Inc. est le représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU le renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2020 incluant l'assurance accident pour les pompiers, les cadres et dirigeants ainsi que pour les bénévoles et brigadières scolaires;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement des factures datées du 31 octobre 2019 au montant total de 148 929\$, taxes incluses, à la compagnie Groupe Ultima Inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance générale de la Ville de Saint-Rémi, année 2020.

(Poste budgétaire 02-130-00-421 – Dépense financée à même le budget de fonctionnement en janvier 2020)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0334

4.8 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES NO AO-36-2016 – LES PAVAGES CHENAIL INC. – RÉFECTION RUE POUPART – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 9 - LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE

ATTENDU qu'un contrat pour des travaux de réfection de la rue Poupart a été adjugé à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. au montant de 2 337 956,66 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres n° AO-36-2016 (résolution n° 17-02-0085);

ATTENDU le décompte progressif n° 9 au montant de 6 792,47 \$, taxes en sus, facture n° 060812 datée du 7 novembre 2019, soit le montant de la retenue contractuelle de 5% à la suite de l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le règlement d'emprunt no V 636-2016-00;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif n°9 au montant de 6 792,47 \$, taxes en sus, (facture n° 060812) à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. pour la réfection de la rue Poupart, représentant la retenue contractuelle de 5% suite à l'acceptation finale des travaux.

(Poste budgétaire 23-636-04-721 - Projet: 15-07 - Dépense financée par le règlement d'emprunt n° V 636-2016-00)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0335

**4.9 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D’OFFRES NO AO-07-2018 – SINTRA INC.
– RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SAINTE-THÉRÈSE – DÉCOMPTE
PROGRESSIF NO 3 - LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE**

ATTENDU qu'un contrat pour des travaux de planage et de resurfaçage d'une partie du rang Sainte-Thérèse a été adjugé à la compagnie Sintra Inc. au montant de 167 552.50 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres n° AO-07-2018 (résolution n° 18-08-0279);

ATTENDU le décompte progressif n° 3 au montant de 7 897.40 \$, taxes en sus, facture n° 1722364 datée du 25 novembre 2019, soit le montant de la retenue contractuelle de 5% à la suite de l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif n°3 au montant de 7 897.40 \$, taxes en sus, (facture n° 1722364) à la compagnie Sintra Inc. pour des travaux de planage et de resurfaçage d'une partie du rang Sainte-Thérèse (de la montée Sainte-Marie vers les limites de Saint-Constant), représentant la retenue contractuelle de 5% suite à l'acceptation finale des travaux.

(Postes budgétaires 02-320-00-521 et 55-136-40-000 - Dépense financée par le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0336

**4.10 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D’OFFRES NO AO-01-2019 – 9276-2897
QUÉBEC INC./GALI IMMOBILIER - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 ET TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU qu'un contrat pour des travaux de réfection et remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire a été adjugé à la compagnie 9276-2897 Québec Inc./Gali Immobilier au montant de 472 280.42 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres n° AO-01-2019 (résolution n° 19-03-0086);

ATTENDU le décompte progressif n°6 au montant de 119 998.48 \$, taxes en sus, incluant des travaux supplémentaires de 5 890 \$, taxes en sus (en tenant compte de la retenue contractuelle de 10%);

ATTENDU que le montant du contrat incluait 10% de frais de contingences, soit 42 934.58 \$, et que le décompte n° 6 démontrent que les frais de contingences atteignent 47 987.73 \$;

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel Sabourin de la firme J. Dagenais Architecte & Associés Inc., et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus accumulé non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 6 au montant de 119 998.48 \$, taxes en sus, incluant des travaux supplémentaires de 5 890 \$, taxes en sus (en tenant compte de la retenue contractuelle de 10%) à la compagnie 9276-2897 Québec Inc./Gali Immobilier (facture no 766 datée du 31 octobre 2019) pour des travaux de réfection et remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire (appel d'offres n° AO-01-2019), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat.

(Poste budgétaire 23-080-00-722 - projet 18-09 - Dépense financée par le surplus accumulé non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

19-12-0337

5.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE - DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'assistant-greffier, monsieur Patrice de Repentigny, dépose devant le conseil municipal le Registre des déclarations pour la période du 18 décembre 2018 au 16 décembre 2019.

6 SERVICE DES LOISIRS

19-12-0338

6.1 PROTOCOLE D'ENTENTE - MAMH ET VILLE DE SAINT-RÉMI - AIDE FINANCIÈRE (PRIMADA) - AMÉNAGEMENT DU PARC DU CITOYEN - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'autorisation du conseil municipal pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'aménagement du parc du citoyen dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) (dossier 558462 - résolution no 19-08-0233);

ATTENDU un protocole d'entente à intervenir entre le MAMH et la Ville de Saint-Rémi relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PRIMADA;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi le protocole

d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Saint-Rémi relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0339

6.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES 2020-2021 - AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

ATTENDU que le ministère du Tourisme (Ministère) a élaboré et mis en place une Aide financière aux festivals et aux événements touristiques, qui vise à positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale en favorisant le développement des festivals et événements touristiques; ainsi qu'à stimuler l'économie des régions par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques;

ATTENDU que l'objectif du volet 2 de l'aide financière est de contribuer à animer les régions et à augmenter le nombre de visiteurs; ainsi qu'à encourager la relève des festivals et des événements pour assurer la pérennité de l'industrie événementielle dans toutes les régions et maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la tenue de la Fiesta des Cultures 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la demande d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques auprès du ministère du Tourisme;

d'autoriser monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'aide financière et à signer tout document au nom de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-12-0340

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE - AUTORISATION

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

d'autoriser monsieur François Bonin, directeur du Service des loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

19-12-0341

12 CORRESPONDANCE

- Avis en date du 18 novembre 2019 de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, concernant une demande de licence ou de permis pour le Club de golf Triangle d'Or Inc. à Saint-Rémi; et
- Courriel en date du 21 novembre 2019 de la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accusant réception du relevé de la greffière identifiant les membres du conseil municipal qui ont déposé une déclaration des intérêts pécuniaires.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les personnes présentes des faits suivants:

- que la collecte des ordures se fera tous les jeudis dès le 2 janvier;
- que durant les fêtes, la collecte des matières recyclables se fera les mardis 24 et 31 décembre;
- que la collecte des arbres de Noël se fera le 10 janvier;

- que durant la période des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés dès midi le 23 décembre au 2 janvier inclusivement;

En terminant, madame la mairesse souhaite à toute la population, en son nom personnel et celui des membres du conseil municipal et des employés de la Ville, de très joyeuses fêtes.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

19-12-0342

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M. Patrice de Repentigny, notaire
Assistant-greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 décembre 2019

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 décembre 2019.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**